

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat): Oui. L'imprimeur a promis de les mettre à notre disposition à 5 heures, aujourd'hui.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Mon honorable ami veut-il parler des documents dont j'ai cité un extrait ?

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat): Oui.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Les documents en question ont été adressés à la bibliothèque il y a déjà longtemps, et c'est là que j'ai pu les voir.

L'honorable M. SCOTT (secrétaire d'Etat): Les documents de cette nature sont reçus par la bibliothèque, et ne sont pas adressés au secrétaire d'Etat. Aussitôt que j'ai vu les documents en question, j'ai donné l'ordre d'en faire imprimer 500 copies, et nous les recevrons demain.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne.

La séance est levée.

SENAT.

Séance du mardi, le 6 février 1900.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires de routine.

LA PESTE BUBONIQUE.

INTERPELLATION.

L'honorable M. MACDONALD (C.A.): J'attire l'attention du gouvernement sur l'urgence qu'il y a de s'assurer s'il ne conviendrait pas de prendre sans délai des mesures, dans l'intérêt de la santé publique, pour interdire l'entrée de Dominion aux Japonais et aux produits du Japon, jusqu'à ce que l'on déclare exempts de la peste bubonique les ports du Japon qui en sont en ce moment infectés.

Je demande à la Chambre de bien vouloir donner son attention à cette courte interpellation vu l'importance du sujet auquel elle se rapporte. Il est très possible que le gouvernement ait déjà pris des mesures dans le sens que je viens d'indiquer. Nous savons tous que cette peste bubonique a sévi pendant longtemps dans l'Inde, et qu'elle

s'est propagé jusqu'au Japon et dans les îles Sandwich. Nous sommes constamment en relation avec ces pays. Quatre vapeurs de différentes lignes font un service régulier entre ces pays et la Colombie Anglaise. Un ou deux de ces steamers font un service hebdomadaire. Ces vaisseaux transportent des produits tels que soieries, cotonnades et autres articles fabriqués, ainsi que des fruits, et personne ne peut dire par quelles mains ces marchandises sont passées, si elles ont été maniées par des personnes infectées de la peste ou dans des établissements infectés. Prenez, par exemple, les oranges. Comment peut-on les désinfecter à la station de la quarantaine ? La chose n'est pas possible. Ces oranges sont consommées en grande partie par notre population, et leurs écorces peuvent être contaminées par des germes de la peste en question. Il en est de même des soieries et d'autres articles fabriqués. J'ai cru de mon devoir d'appeler l'attention du gouvernement sur cet important sujet. Si cette peste s'introduisait dans notre pays, nous ne pourrions plus jamais, peut-être, la faire disparaître. Interdire les importations de toutes sortes de produits japonais et toute immigration de même provenance serait naturellement une mesure extrêmement rigoureuse; mais il vaudrait beaucoup mieux y recourir, prendre cette précaution extrême que d'introduire la peste dans notre pays. Le gouvernement devrait donc de suite— s'il ne l'a pas fait déjà— donner instruction à ses officiers de santé les plus expérimentés, attachés au service de la quarantaine, de s'enquérir des faits et de voir à ce qu'il y a à faire. Je suis d'avis que les soieries et autres articles du même genre, ainsi que les fruits ne peuvent être convenablement désinfectés.

L'honorable M. MILLS (ministre de la Justice): Mon attention n'a été appelée sur ce sujet que par les rapports de journaux, et ces rapports ne m'ont pas convaincu que la peste bubonique sévissait dans le Japon de manière à nous alarmer. Cette peste a sévi dans l'Inde depuis une couple d'années; mais je m'ai pas appris qu'elle ait fait son apparition dans le Japon. Je m'enquerrai; toutefois, des faits. C'est, naturellement, une matière qui se trouve sous la juridiction du ministre de l'Agriculture, et il s'en occuperait certainement s'il apprenait que la peste sévit dans le Japon. Je lui demande-